REPUBLIQUE DU BENIN
-*-*-*-*-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-*-*-*-*-

DECRET N° 2003-314 DU 25 AOUT 2003

Chargeant Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON Ministre de la Santé Publique, de l'intérim de Monsieur Boubacar AROUNA, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
VU le décret N°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du lundi 25 Août 2003, Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique est chargée de l'intérim de Monsieur Boubacar AROUNA, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 HCJ 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPPD 2 MFPTRA 2 MSP 2 SGG 4 Autres Ministères 18 Départements 6 JORB 1